



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 MAI 2026

La Municipalité décide :

- De communiquer l'annonce de l'existence du 142 (Aide aux victimes de violence) sur le site internet, par affichage au guichet et dans le prochain Bassinfos.
- De mandater un expert pour étudier la valeur locative de l'auberge communale.
- De demander un délai au SCAJE concernant les actions à effectuer à la suite de la visite du Jardin d'enfants les Petits Pas.
- De lancer diverses procédures d'enquêtes et procédures administratives et de délivrer diverses autorisations municipales.
- De valider des Pocama des manifestations qui se dérouleront sur le territoire communal.
- De valider une offre pour le nettoyage complet du système de ventilation de la piscine.
- De désigner Mme Nathalie Guignard Pidoux pour participer à la séance du Comité du Centre funéraire de Nyon.
- De valider le boucllement 2025 présenté par l'ACI.
- De procéder au remboursement total d'une avance à terme fixe d'un montant de CHF 350'000.
- De valider les offres d'emploi pour deux postes à l'UAPE.
- De valider la démission avec effet immédiat d'un collaborateur.
- De valider un devis pour la remise en état du chemin des Baumettes.
- De valider une offre pour la réfection de la fontaine de la Cézille.
- De valider la proposition de la Romande Energie pour la pose d'une armoire électrique.

- D'informer différentes personnes du démarrage des travaux à la place de la Couronne pour des raisons de stationnement.
- De l'adjudication des travaux de la place de la Couronne ainsi que de la répartition financière.
- D'octroyer la bourgeoisie de Bassins à la suite de demandes de naturalisation.
- De préavis favorablement à des demandes de naturalisation.
- De valider le certificat de travail d'un collaborateur.
- De valider le préavis municipal 04/26 relatif à la gestion de l'année 2025.
- D'adopter les comptes et le bilan 2025 et le reclassement de l'auberge communale et des actions Romande Energie dans le patrimoine financier au lieu du patrimoine administratif.
- De valider une offre pour la réfection des peintures de la salle polyvalente.
- De se renseigner sur l'éventuelle prise en charge par l'AISE de travaux d'amélioration de la salle polyvalente.
- De valider le recours adressé au Conseil d'Etat contre une décision prise lors du Conseil intercommunal du Réseau d'accueil des Toblerones.
- D'accepter la mise à disposition ponctuelle de la salle polyvalente à l'UAPE de Bassins.
- D'accepter un affichage concernant une manifestation régionale sur le territoire communal.
- De désigner Mme Carine Gex pour participer à l'assemblée générale de l'Association des Communes vaudoises.
- De déléguer M. Marc Mazzariol pour participer à l'assemblée générale de la SADEC.
- De valider la communication sur les décisions municipales de mars 2026.
- De valider la nomination de la personne qui supplée la directrice du Jardin d'enfants.
- De valider une délégation de compétence à la directrice de l'UAPE pour la signature de contrats émis par Nanou Solutions.
- De valider une offre pour l'installation d'un voile d'ombrage à la grande place de jeux.
- De charger M. André Dunand d'organiser un rendez-vous avec le propriétaire d'un terrain à la suite de dégâts occasionnés sur le couvercle d'un regard EC.
- De désigner Mme Carine Gex pour participer à la prochaine assemblée générale de l'AGFORS.
- De valider une offre pour la réfection d'une cheminée intérieure du chalet du Bugnonnet.

- De refuser une demande d'ajout d'une lucarne sur une toiture.
- De refuser l'installation d'un élément extérieur conformément au règlement PACom en zone de verdure.
- De valider le choix de la nouvelle porte de la Chaumette.
- De désigner Mme Carine Gex concernant la consultation du projet d'horaires 2027 des transports publics.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

Denis Currat



La Secrétaire
remplaçante

Julie Vilas